

Canicule 2025 : Travailler ou suffoquer ? La CGT appelle à des mesures immédiates pour protéger les agent.es et personnels de nos collectivités.

Le thermomètre grimpe à Rennes, et avec lui, les risques pour la santé de nos collègues. Alors que la Bretagne n'est plus épargnée par les vagues de chaleur, la CGT et l'UGICT-CGT de Rennes Métropole, de la Ville de Rennes et du CCAS tirent la sonnette d'alarme : il est urgent d'agir pour garantir des conditions de travail dignes et sûres.

Un été sous tension

Travailler en plein soleil, dans des bureaux mal isolés ou dans des établissements surchauffés n'est plus tenable. « Ce n'est pas une fatalité, c'est une question de volonté politique », martèle un représentant syndical. Si certains services comme la voirie ont su adapter leurs horaires et alléger les équipements, l'inégalité de traitement entre services reste criante.

Un décret, au gout d'inachevé, en raison d'une application qu'en cas d'alerte météo jaune ou orange !

Le décret n° 2025-482 du 27 mai 2025 impose désormais aux employeurs publics :

- D'adapter les horaires et les tâches en cas de forte chaleur,
- De garantir 3 litres d'eau fraîche par jour et par agent,
- De former les agents aux bons réflexes,
- De suivre les agents les plus vulnérables,
- Et d'intégrer le risque chaleur dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP).

Un mois. C'est le délai donné aux employeurs pour se mettre en conformité. Et le compte à rebours a commencé.

Pour rappel, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime les températures idéales pour travailler entre 16 °C et 24 °C en fonction des activités et l'Institut national de recherche et de sécurité, lui, considère qu'au-dessus de 28°C pour une activité physique et de 30 °C pour une activité sédentaire, « la chaleur peut constituer un risque pour les salariés ».

Ailleurs, des solutions sont mises en œuvre :

À Lyon, les crèches sont équipées de ventilateurs de plafond. À Saint-Martin-de-Valgalgues, les agents débutent leur journée de travail à 6 h et terminent à midi. À Paris, des dérogations au télétravail sont activées dès l'alerte canicule. Pourquoi pas à Rennes ?

Des propositions concrètes, déjà sur la table

La CGT ne se contente pas d'alerter. Elle revendique :

- Une définition claire de la température au-delà de laquelle le travail devient dangereux (à intégrer dans le DUERP), l'INRS recommande : **30 °C max** pour une activité sédentaire et **28°C max** pour une activité physique,
- Des mesures de prévention **systématiques** et non conditionnées à Météo France,
- Des pouvoirs renforcés pour les représentant-es de la F3SCT,
- Des investissements pour **adapter les locaux** au changement climatique,
- La dotation de pantacourts, casquettes, t-shirts rafraîchissants,
- ~~L'aménagement d'espaces de repos climatisés,~~
- L'extension des horaires adaptés à tous les services,
- Et une véritable politique de prévention, intégrée à la qualité de vie au travail.

Travailler en intelligence, c'est protéger les agents

La CGT reste mobilisée pour faire entendre la voix des agent.es et des personnels. Car derrière chaque poste, il y a des femmes et des hommes qui méritent respect, sécurité et reconnaissance.

Cet été à Rennes, ne laissons pas la chaleur décider à notre place !